

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale par intérim,



Geneviève Pichet

La directrice des ressources financières,



Johanne Matton

Montréal, le 28 juin 2017



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Bibliothèque et Archives nationales du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

ÉTATS FINANCIERS 2016-2017

	Augmentation [Diminution] estimée En dollars	
	2017	2016
État de la situation financière		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	192 864 315	184 969 158
Contributions reportées	131 481 140	123 047 361
Dette nette et déficit cumulé	[61 383 175]	[61 921 797]
État des résultats		
Contributions du gouvernement du Québec	[538 622]	[2 303 806]
Excédent de l'exercice	[538 622]	[2 303 806]

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général [RLRQ, chapitre V-5.01], je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* [RLRQ, chapitre S-37.01].

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* [RLRQ, chapitre V-5.01], je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 28 juin 2017

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

État des résultats

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	46 373 100 \$	46 373 100 \$	46 623 099 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	490 300	490 300	490 301
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 15)	2 702 942	3 712 723	2 729 645
Autres contributions (note 15)	23 000	16 325	17 250
Revenus reportés	23 000	25 697	27 433
Contribution relative au remboursement des dettes	18 335 232	18 136 270	18 546 704
Intérêts	4 968 853	4 935 448	6 339 838
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 5)			
Fonctionnement	12 191 900	12 174 860	8 304 862
Bibliothèque Saint-Sulpice (note 15)		558 228	-
Contribution au Plan culturel numérique	500 000	-	-
Contribution financière du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	38 000	18 974	-
Autres contributions (note 15)	107 675	172 822	245 935
Autres revenus	3 651 401	3 389 789	3 634 567
Intérêt	244 000	248 329	244 500
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	133 560	-
Gain à la cession de placements en BTAA (note 9)		1 740 952	262 020
	90 653 703	93 131 677	88 470 454
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	41 087 067	42 290 373	40 520 680
Loyer	6 516 500	6 380 260	5 927 486
Services professionnels, administratifs et autres	6 641 486	7 397 632	5 874 848
Fournitures et approvisionnements	5 222 536	5 426 828	4 927 425
Taxes et permis	4 866 533	4 775 344	4 863 184
Entretien et réparations	3 120 500	2 833 248	2 523 282
Publicité et communication	871 875	924 409	892 314
Don à la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec		1 214 557	-
Frais de déplacement et de représentation	207 381	184 329	172 581
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 132 387	1 132 387	1 132 387
Contributions octroyées à la Cinémathèque	490 300	490 300	490 301
Amortissement des immobilisations corporelles	13 696 097	13 593 809	12 904 122
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	978	193
Frais financiers (note 6)	5 397 909	5 057 441	6 266 702
Fonds patrimonial (note 7)	375 000	378 610	376 667
	89 625 571	92 080 505	86 872 172
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 4)	1 028 132 \$	1 051 172 \$	1 598 282 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du déficit cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
Déficit cumulé au début de l'exercice	(39 318 299) \$	(39 318 299) \$	(40 916 581) \$
Excédent de l'exercice	1 028 132	1 051 172	1 598 282
Déficit cumulé à la fin de l'exercice	(38 290 167) \$	(38 267 127) \$	(39 318 299) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

État de la situation financière

AU 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 8)	20 934 641 \$	4 999 010 \$
Placements (note 9)	-	9 992 772
Débiteurs (note 10)	4 525 231	3 562 190
	25 459 872	18 553 972
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	8 490 269	7 293 484
Intérêts courus à payer	572 613	1 133 980
Provision pour congés de maladie (note 12)	3 721 652	3 189 951
Provision pour vacances (note 12)	4 094 792	3 699 540
Emprunts (note 13)	22 767 032	23 563 626
Dettes (note 14)	170 490 206	158 020 860
Revenus reportés	111 914	111 530
Contributions reportées (note 15)	4 520 731	4 154 919
	214 769 209	201 167 890
DETTE NETTE	[189 309 337]	[182 613 918]
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	147 605 664	139 941 484
Charges payées d'avance	3 436 546	3 354 135
	151 042 210	143 295 619
DÉFICIT CUMULÉ	[38 267 127] \$	[39 318 299] \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,



Martin Carrier

Le président du comité de vérification,



Michel Hamelin

État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 028 132 \$	1 051 172 \$	1 598 282 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	[19 184 000]	[21 316 787]	[16 430 317]
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	-	191 380	-
Amortissement des immobilisations corporelles	13 696 097	13 593 809	12 904 122
(Gain net) Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	-	[132 582]	193
	[5 487 903]	[7 664 180]	[3 526 002]
Acquisition des charges payées d'avance	[3 454 759]	[3 436 546]	[3 354 135]
Utilisation des charges payées d'avance	2 835 319	3 354 135	2 752 737
	[619 440]	[82 411]	[601 398]
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	[5 079 211]	[6 695 419]	[2 529 118]
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	[182 613 918]	[182 613 918]	[180 084 800]
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	[187 693 129] \$	[189 309 337] \$	[182 613 918] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	1 051 172 \$	1 598 282 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 593 809	12 904 122
(Gain net) Perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	[132 582]	193
Virement des revenus reportés	[25 697]	[27 433]
Virement des contributions reportées	[4 460 098]	[2 992 830]
Gain à la cession de placements en BTAA	[1 740 952]	[262 020]
	8 285 652	11 220 314
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	[963 041]	[90 923]
Créditeurs et charges à payer	1 323 261	507 384
Intérêts courus à payer	[561 367]	[694 716]
Provision pour vacances	395 252	[51 724]
Revenus reportés	26 081	23 404
Contributions reportées	4 825 910	1 782 306
Provision pour congés de maladie	531 701	[226 227]
Charges payées d'avance	[82 411]	[601 398]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	13 781 038	11 868 420
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Encaissement de placements et flux de trésorerie liés aux activités de placement	11 733 724	1 650 288
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	[21 443 263]	[15 321 744]
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	191 380	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	[21 251 883]	[15 321 744]
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	29 921 133	15 290 500
Emprunts remboursés	[30 717 727]	[15 315 864]
Nouvelles dettes	30 717 727	93 145 314
Dettes remboursées	[18 248 381]	[96 604 611]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	11 672 752	[3 484 661]
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	15 935 631	[5 287 697]
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 999 010	10 286 707
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	20 934 641 \$	4 999 010 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 18.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2017

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et les charges à payer, à l'exclusion des avantages sociaux et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Autres revenus**

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie**

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Placements

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette dernière est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice où elle est survenue.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recevabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Avantages sociaux futurs*Provision pour vacances*

La provision n'est pas actualisée, car BANQ estime que les vacances seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BANQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 7, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2016, BAnQ a adopté par anticipation la norme SP 2200, « Information relative aux apparentés », qui définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. La norme, appliquée prospectivement, mentionne que les informations à fournir sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes sont requises lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers. L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de BAnQ.

4. ÉTAT DES RÉSULTATS

Les résultats de BAnQ proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts particuliers.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de BAnQ ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement, de la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et de la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts particuliers autorisées par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2017			2016		
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total
Revenus	70 057 646 \$	23 074 031 \$	93 131 677 \$	63 581 599 \$	24 888 855 \$	88 470 454 \$
Charges	69 545 094	22 535 411	92 080 505	64 287 123	22 585 049	86 872 172
Excédent (déficit) de l'exercice	512 552 \$	538 620 \$	1 051 172 \$	[705 524] \$	2 303 806 \$	1 598 282 \$

BAnQ a réalisé en 2017 un excédent de 512 552 \$ dans le fonds des opérations. L'excédent autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 512 502 \$. En 2016, BAnQ avait réalisé un déficit de 705 524 \$ dans le fonds des opérations. Le déficit autorisé au budget de 2016 était de 1 525 000 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Elle a été renouvelée pour une période de cinq ans le 19 août 2016, avec une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2016. L'entente pourra être renouvelée aux mêmes conditions par période de cinq ans.

La Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de BAnQ pour un montant de 11 400 000 \$ indexé annuellement. La nouvelle entente étant rétroactive au 1^{er} janvier 2016, la Ville a contribué au fonctionnement de BAnQ pour un montant de 12 174 860 \$ au cours de l'exercice. La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

BAnQ et la Ville de Montréal ont aussi signé une entente le 30 janvier 2017 pour faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab, et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe s'adressant à l'ensemble de la population.

Une contribution d'un total de 17 000 000 \$ sera accordée à BAnQ pour la réalisation de ce projet. Ce revenu est enregistré au fur et à mesure de la constatation des charges qui y sont afférentes. En 2017, le revenu comptabilisé représente un montant de 558 228 \$.

6. FRAIS FINANCIERS

	2017	2016
Intérêts sur la dette	4 807 390 \$	6 057 178 \$
Intérêts sur emprunts	224 493	184 344
Intérêts et frais bancaires	25 558	25 180
	5 057 441 \$	6 266 702 \$

7. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 378 610 \$ (376 667 \$ en 2016). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 1 072 084 \$ (1 079 295 \$ en 2016).

8. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2017, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ est de 0,40 % (0,40 % en 2016). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire varie entre 1,05 % et 1,15 % (1,05 % en 2016).

9. PLACEMENTS**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers**

Au 31 mars 2017, BAnQ détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC II [véhicule d'actifs-cadres II] qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Au cours de l'exercice, des billets à terme adossés à des actifs du VAC II [véhicule d'actifs-cadres II] ont été cédés à leur valeur nominale. Comme les billets de catégorie A-1, A-2, B et C qui ont été cédés avaient fait l'objet de la comptabilisation d'une moins-value de 1 124 490 \$, il en résulte un gain à la cession équivalent. Au 31 mars 2017, BAnQ ne détient plus que des billets à terme adossés à des actifs du VAC II de catégorie C.

Au cours de l'exercice, BAnQ estime que ces placements n'ont pas subi de moins-value durable autre que celle déjà comptabilisée au montant de 61 470 \$ (1 781 485 \$ en 2016).

BTAA bancaires

Tous les billets à terme adossés à des actifs du Superior Trust ont été cédés à leur valeur nominale au cours de l'exercice. Comme les billets de catégorie E qui ont été cédés avaient fait l'objet de la comptabilisation d'une moins-value de 595 525 \$, il en résulte un gain à la cession équivalent. À ce montant s'ajoute un gain de 20 937 \$, écart entre la valeur nominale et le coût lors de la restructuration de 2008.

Ainsi, au 31 mars 2017, BAnQ détient les titres suivants :

	2017			2016		
	Valeur nominale	Moins-value	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value	Valeur comptable
BTAA de tiers VAC II, échéant le 15 juillet 2056						
Catégorie A-1	– \$	– \$	– \$	7 143 929 \$	[446 760] \$	6 697 169 \$
Catégorie A-2	–	–	–	424 880	[424 880]	–
Catégorie B	–	–	–	77 128	[77 128]	–
Catégorie C	61 470	[61 470]	–	237 192	[237 192]	–
BTAA bancaires, échus le 28 septembre 2016						
	–	–	–	3 891 128	[595 525]	3 295 603
	61 470 \$	[61 470] \$	– \$	11 774 257 \$	[1 781 485] \$	9 992 772 \$

10. DÉBITEURS

	2017	2016
Ville de Montréal	2 711 875 \$	1 926 714 \$
Taxes à la consommation à recevoir	902 525	897 176
Autres débiteurs	910 831	738 301
	4 525 231 \$	3 562 190 \$

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
Créditeurs et charges à payer	2 700 855 \$	4 453 154 \$
Traitements	2 736 312	2 578 131
Avantages sociaux	2 138 545	262 199
Compte à payer à la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	914 557	–
	8 490 269 \$	7 293 484 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BANQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1^{er} janvier 2017 de 11,12% à 11,05 % de la masse salariale admissible. Les taux du RRPE et du RRAS, qui font partie du RRPE, sont passés de 14,38 % à 15,03%. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015, 2016 et 2017.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et d'un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, BANQ verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de BANQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 124 225 \$ (3 697 360 \$ en 2016). Les obligations de BANQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

BANQ évalue ses obligations relatives aux congés de maladie accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	3 189 951 \$	3 416 178 \$
Charges de l'exercice	1 814 549	1 093 967
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 282 848)	(1 320 194)
Solde à la fin de l'exercice	3 721 652 \$	3 189 951 \$

BANQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité.

Selon les dispositions de ce programme, les employés de BANQ peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BANQ. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin de pourvoir le paiement.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 signée par BANQ et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2017 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
RREGOP	2,00	1,50	De 0,94 à 3,37	De 1,01 à 3,31	De 1 à 20 ans	De 2 à 20 ans
RRPE et RRAS	2,00	1,50	De 1,17 à 3,18	De 1,18 à 3,14	De 2 à 16 ans	De 3 à 17 ans

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)**Provision pour vacances**

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	3 699 540 \$	3 751 264 \$
Charges de l'exercice	3 225 354	2 962 407
Prestations versées au cours de l'exercice	[2 830 102]	[3 014 131]
Solde à la fin de l'exercice	4 094 792 \$	3 699 540 \$

13. EMPRUNTS

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 56 438 049 \$ (137 972 576 \$ en 2016), aux fins suivantes :

	2017	2016
Maintien des actifs	49 749 166 \$	53 160 441 \$
Stratégie culturelle numérique	5 555 000	5 050 000
Résorption du déficit d'entretien	1 020 100	1 020 100
Refinancement (construction Grande Bibliothèque et maintien des actifs)	113 783	78 113 666
Aménagement de magasins supplémentaires à BAnQ Québec	-	628 369
	56 438 049 \$	137 972 576 \$

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Les sommes prélevées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus 0,3 %. Au 31 mars 2017, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,214 % (1,20 % au 31 mars 2016) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2017	2016
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs	22 767 032 \$	23 563 626 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

14. DETTES

	2017	2016
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 4,411 %, remboursable par versements annuels de 851 414 \$ jusqu'au 14 mai 2017	845 455 \$	1 690 909 \$
• Portant intérêt au taux de 4,411 %, remboursable par versements annuels de 28 164 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 \$ le 14 mai 2017	139 833	167 800
• Portant intérêt au taux de 4,475 %, remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	18 931	28 396
• Portant intérêt au taux de 2,698 %, remboursable par versements annuels de 2 642 270 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2018	5 259 703	7 889 554
• Portant intérêt au taux de 1,577 %, remboursable par versements annuels de 43 609 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2020	172 400	215 500
• Portant intérêt au taux de 2,934 %, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	17 640 000	20 160 000
• Portant intérêt au taux de 2,961 %, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	11 293 756	12 907 150
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	14 836 364	16 690 910
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 944 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	12 160 000	13 680 000
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	74 030 601	76 583 380
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	4 726 141	5 041 217
• Portant intérêt au taux de 1,552 %, remboursable par versements annuels de 40 173 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2021	160 000	-
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	13 058 636	-
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	14 684 752	-
• Portant intérêt au taux de 1,932 %, échu le 1 ^{er} octobre 2016	-	1 368 550
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• Portant intérêt au taux de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	386 756	441 257
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	549 292	584 491
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	527 586	560 677
• Portant intérêt au taux de 3,16 %, échu le 31 mars 2017	-	11 069
Total	170 490 206 \$	158 020 860 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BANQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 4 726 141 \$ (5 041 217 \$ en 2016). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

14. DETTES (SUITE)

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2018	17 110 049 \$
2019	16 121 814
2020	13 474 150
2021	13 478 435
2022	13 399 092
2023 et suivants	98 542 212
	172 125 752 \$

15. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	4 154 919 \$	5 365 443 \$
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	2 490 255	1 600 745
Ville de Montréal - Bibliothèque Saint-Sulpice	2 000 000	-
Autres	335 655	181 561
	4 825 910	1 782 306
Virements de l'exercice		
Gouvernement du Québec	(3 729 048)	(2 746 895)
Ville de Montréal - Bibliothèque Saint-Sulpice	(558 228)	-
Autres	(172 822)	(245 935)
	(4 460 098)	(2 992 830)
Solde à la fin de l'exercice	4 520 731 \$	4 154 919 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

									2017	2016
	Terrains	Bâtiments ¹	Stationnement	Mobilier et équipement ²	Équipements informatiques et de télécommunication ³	Progiciels développés et logiciels ⁴	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	10 592 863	97 745 485	7 749 078	19 273 211	18 123 026	27 930 750	99 284 794	2 396 507	283 095 714	270 017 960
Acquisitions	3 208 347	3 092 132	-	1 317 025	1 602 002	3 260 779	8 836 502	-	21 316 787	16 430 317
Cessions et radiations	[57 820]	-	-	[10 596]	[2 147]	-	[2 745 956]	-	[2 816 519]	[3 352 563]
Solde à la fin de l'exercice	13 743 390	100 837 617	7 749 078	20 579 640	19 722 881	31 191 529	105 375 340	2 396 507	301 595 982	283 095 714
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	-	27 908 406	2 062 328	14 153 110	13 608 814	19 894 770	64 659 954	866 848	143 154 230	133 602 478
Amortissement de l'exercice	-	2 613 237	193 727	1 090 444	1 302 854	1 325 426	6 925 271	142 850	13 593 809	12 904 122
Cessions et radiations	-	-	-	[9 617]	[2 148]	-	[2 745 956]	-	[2 757 721]	[3 352 370]
Solde à la fin de l'exercice	-	30 521 643	2 256 055	15 233 937	14 909 520	21 220 196	68 839 269	1 009 698	153 990 318	143 154 230
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	13 743 390	70 315 974	5 493 023	5 345 703	4 813 361	9 971 333	36 536 071	1 386 809	147 605 664	-
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	10 592 863	69 837 079	5 686 750	5 120 101	4 514 212	8 035 980	34 624 840	1 529 659	-	139 941 484

1. Le processus d'acquisition du bâtiment Saint-Sulpice, d'un montant de 909 457 \$, et des améliorations de bâtiments au coût de 81 500 \$ étaient en voie de réalisation au 31 mars 2017 (0 \$ au 31 mars 2016).
2. Le processus d'achat de mobilier et d'équipement d'un montant de 0 \$ était en voie de réalisation au 31 mars 2017 (1 157 \$ au 31 mars 2016).
3. Le développement du système de téléphonie et le remplacement de la solution de sauvegarde des données, au coût de 21 782 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2017 (53 795 \$ au 31 mars 2016).
4. Le développement de progiciels à l'interne, au coût de 2 076 420 \$, était en voie de réalisation au 31 mars 2017 (1 176 577 \$ au 31 mars 2016).

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

BAnQ s'est engagée avec la Société québécoise des infrastructures, en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance, pour la location de locaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, la charge en vertu de ces contrats de location-exploitation a totalisé 6 324 959 \$ (5 023 443 \$ en 2016). Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, cette charge totalisera 6 250 997 \$.

De plus, BAnQ s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2018, dont les paiements minimaux totaux s'élèvent à 35 696 \$.

18. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Intérêts payés	5 489 059 \$	6 843 886 \$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles financée à même les crédettes et les charges à payer	1 316 066 \$	1 442 542 \$
Acquisition d'immobilisations financée à même les dettes	-	1 183 915 \$

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, BAnQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. BAnQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie, des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et des placements.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit puisque BAnQ enregistre des provisions pour moins-value pour tenir compte des pertes de crédit potentielles. Le détail des provisions pour perte de crédit afférentes aux placements est décrit à la note 9.

Au 31 mars 2017, une provision pour créances douteuses de 6 352 \$ (77 595 \$ en 2016) a été comptabilisée à l'égard des débiteurs, principalement ceux dont les comptes étaient en souffrance. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2017 est bonne.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des placements représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2017	2016
Trésorerie	20 934 641 \$	4 999 010 \$
Placements	–	9 992 772
Débiteurs	3 622 706	2 690 388
	24 557 347 \$	17 682 170 \$

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour mauvaises créances, se détaille comme suit :

	2017	2016
Courants	2 890 043 \$	1 997 977 \$
0 à 30 jours	781 365	705 335
31 à 60 jours	705	5 397
61 à 90 jours	–	129
91 jours et plus	12 344	58 618
	3 684 457 \$	2 767 456 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	[77 068] \$	- \$
Charge de l'exercice	[6 352]	[77 595]
Montants radiés et recouvrés	21 669	527
Solde à la fin de l'exercice	[61 751] \$	[77 068] \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2017	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	6 325 679 \$	- \$	- \$	- \$	6 325 679 \$
Intérêts courus à payer	572 613	-	-	-	572 613
Provision pour vacances	4 094 792	-	-	-	4 094 792
Emprunts bancaires	22 767 032	-	-	-	22 767 032
Dettes	21 119 661	54 155 563	31 941 648	90 405 512	197 622 385
	54 879 777 \$	54 155 563 \$	31 941 648 \$	90 405 512 \$	231 382 501 \$

Au 31 mars 2016	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	7 000 341 \$	- \$	- \$	- \$	7 000 341 \$
Intérêts courus à payer	1 133 980	-	-	-	1 133 980
Provision pour vacances	3 699 540	-	-	-	3 699 540
Emprunts bancaires	23 563 626	-	-	-	23 563 626
Dettes	19 292 972	48 721 554	26 666 516	91 521 325	186 202 367
	54 690 459 \$	48 721 554 \$	26 666 516 \$	91 521 325 \$	221 599 854 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

BAnQ réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle principalement des acquisitions d'immobilisations libellées dans une monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Au 31 mars 2017, BAnQ est exposée au risque de change en raison des comptes fournisseurs libellés en dollars américains, qui totalisent 5 809 \$ (92 482 \$ au 31 mars 2016).

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à un taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des dettes. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit rembourser ses dettes selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les dettes seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

21. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2017.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau général de dépôts pour le Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau général de dépôts pour le Québec au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditeur, CA

Christine Roy, CPA auditeur, CA

Directrice générale par intérim

Québec, le 28 novembre 2017

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF		
Sommes détenues pour le compte des déposants (note 4)	1 157 517	535 211
Titres reçus en dépôt	<u>52 515</u>	<u>40 009</u>
	<u>1 210 032</u>	<u>575 220</u>
PASSIF		
Dépôts à transférer au fonds général du fonds consolidé de revenu	188	844
Dépôts de cautionnements, de garanties et autres	<u>1 209 844</u>	<u>574 376</u>
	<u>1 210 032</u>	<u>575 220</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Administrateur du Bureau général de dépôts pour le Québec



Sous-ministre des Finances

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Solde de l'actif net au début	—	—
Augmentation de l'actif et du passif		
Dépôts de cautionnements, de garanties et autres, reçus des déposants	763 152	608 725
Diminution de l'actif et du passif		
Dépôts remis aux déposants	(127 400)	(247 823)
Dépôts transférés au fonds général du fonds consolidé du revenu	<u>(940)</u>	<u>(775)</u>
	<u>(128 340)</u>	<u>(248 598)</u>
	<u>634 812</u>	<u>360 127</u>
Actif/Passif au début	575 220	215 093
Actif/Passif à la fin	<u>(1 210 032)</u>	<u>(575 220)</u>
	<u>(634 812)</u>	<u>(360 127)</u>
Solde de l'actif net à la fin	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES**
AU 31 MARS 2017**1. NATURE DU BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC**

Le Bureau général de dépôts pour le Québec (Bureau) a pour but d'administrer des sommes d'argent et de titres détenus en consignation à titre de dépôt de cautionnements, de garanties et autres en vertu de lois et de règlements. Ces dépôts sont effectués auprès du Bureau conformément à la *Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec* (RLRQ, chapitre D-5.1). Le Bureau est situé au 8, rue Cook, 2^e étage, Québec, Québec, G1R 0A4. À compter de l'exercice terminé le 31 mars 2017, le nom des Fonds en fidéicomis est remplacé par le Bureau général de dépôts pour le Québec, et ce, en vertu de la *Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec* adoptée par le gouvernement du Québec le 18 mai 2016.

Les sommes déposées sont avancées au fonds général du fonds consolidé du revenu sans intérêts ni modalités de remboursement.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS***Déclaration de conformité***

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et approuvés par le sous-ministre et l'administrateur du Bureau le 28 novembre 2017.

Base d'évaluation et monnaie de présentation

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et la base d'évaluation utilisée est la valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Bureau, sauf pour les titres qui sont comptabilisés à la valeur nominale.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Bureau.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité.

Les états financiers du Bureau n'incluent pas d'état du résultat global. En effet, le Bureau n'a droit à aucune plus-value ou moins-value des dépôts qui lui sont confiés. Il ne fait que des activités de détention, et non d'administration. Ainsi, l'état du résultat global, s'il était présenté, serait nul.

Les états financiers du Bureau n'incluent pas de tableau des flux de trésorerie. En effet, le Bureau ne détient aucune trésorerie qui puisse être utilisée pour ses opérations courantes. Effectivement, l'encaisse est affectée uniquement à des activités de détention, ou peut être avancée au fonds général, selon les dispositions afférentes. Ainsi, le tableau des flux de trésorerie, s'il était présenté, serait nul.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme pour la période visée par les états financiers.

Sommes détenues pour le compte des déposants

Les sommes détenues pour le compte des déposants sont comptabilisées à la valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Bureau et subséquemment à la valeur de réalisation qui correspond au coût. Les sommes détenues pour le compte des déposants ne portent pas intérêt.

Titres reçus en dépôt

Les titres reçus en dépôt, comptabilisés à la valeur nominale, sont constitués de certificats de dépôts et d'obligations. Les titres viennent à échéance à différentes dates, d'avril 2017 à juin 2029. Les intérêts, étant la propriété des déposants, leur sont remis directement.

Dépôts de cautionnements, de garanties et autres

Les dépôts de cautionnement, de garanties et autres sont constitués des sommes détenues pour le compte des déposants comptabilisées à la valeur de réalisation et des titres reçus en dépôt comptabilisés à la valeur nominale.

4. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE DES DÉPOSANTS (en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
Sommes détenues par les palais de justice	3 175	1 775
Sommes détenues par un fiduciaire pour la garde des titres	870	763
Sommes détenues par le fonds général du fonds consolidé du revenu	1 153 472	532 673
	<u>1 157 517</u>	<u>535 211</u>

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Bureau est lié à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Bureau n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées autres que celles présentées dans le corps même de ses états financiers.

Le fonds général du fonds consolidé du revenu assume l'ensemble des frais d'administration du Bureau. Au 31 mars 2017, ces frais totalisent 108 879 \$ (104 633 \$ au 31 mars 2016).

En vertu de la *Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec*, les sommes détenues par le fonds général du fonds consolidé du revenu, qui n'ont pas été réclamées dans les trois ans suivant la date à laquelle les ayants droit auraient pu exiger le remboursement, sont versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

